

La médiatisation des visites enfants-parents : apports théoriques et pratiques

La thèse en psychologie présentée dans ce numéro porte sur le dispositif des visites médiatisées parent-enfant et en propose une approche psychodynamique. Cette recherche apporte une compréhension et une description des processus psychiques permettant aux visites médiatisées de devenir un dispositif clinique propice à un travail d'élaboration sur le sens de la mesure de protection chez l'enfant et les parents. Elle montre également comment le travail clinique de médiatisation effectué par le tiers professionnel concourt à ce travail d'élaboration.

Par Nathalie Botella,

docteure en psychologie,
chercheuse associée au

Centre de recherche

en psychopathologie

et psychologie clinique

de l'université Lyon 2

et psychologue clinicienne,

d'après sa thèse finaliste

du prix de thèse

ONPE-Fondation de France 2021

Ordonnées par un magistrat lors d'un placement de l'enfant ou d'une garde exclusive, les visites médiatisées constituent une modalité de maintien des relations parent-enfant en présence (permanente ou intermittente) d'un tiers professionnel. Ces mesures de protection renforcées reposent sur un cadre judiciaire à présent défini par le décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017. La médiatisation de ces visites est un objet complexe qui articule le travail social, l'action judiciaire, l'action éducative et le soin psychique. Cette pratique soulève ainsi de nombreuses questions théoriques, cliniques et éthiques. Dans cette recherche, elles sont explorées à partir du triptyque « penser, évaluer et accompagner » le lien parent-enfant en souffrance. La thèse s'inscrit dans la continuité des travaux scientifiques produits sur les visites médiatisées [1][2][3][4][5][6], pour s'intéresser d'une part à la construction de ce dispositif juridico-social en tant que dispositif clinique, d'autre part, à la pratique de la mé-

diatisation. La thèse identifie les processus à l'œuvre dans cette construction et décrit les différentes dimensions du travail de médiatisation effectué par le tiers professionnel, intervenant seul ou en binôme. En effet, si les rencontres médiatisées peuvent traiter les effets de la séparation et permettre de travailler sur l'élaboration du sens de la mesure de protection chez l'enfant et chez le parent, cette portée n'est que potentielle. Elle est conditionnée à la façon dont ces visites sont effectivement réalisées. Le dispositif des visites médiatisées doit pouvoir subir une série de transformations portées par les modes et les modalités de présence du professionnel, qui dépendent du rôle de tiers. Ces transformations supposent aussi la prise en compte des aspects du métacadre juridico-institutionnel. Sont ici présentés la modélisation des processus psychiques de la médiation ainsi que les tenants théoriques et cliniques d'une pratique soutenant un travail de pensée par l'enfant et par le parent en pareil contexte.

MOTS CLÉS

VISITE MÉDIATISÉE
RELATION PARENT-ENFANT
DISPOSITIF CLINIQUE
SYMBOLISATION – TIERS

Les processus psychiques de la médiatisation

La présence d'un tiers professionnel n'est pas suffisante en soi pour organiser et assurer les conditions d'un travail psychique par l'enfant et le parent. La fonction de tiers ne s'institue pas d'emblée. De plus, inscrire enfant, parent et professionnel dans un tel dispositif génère chez chacun des mécanismes de défenses qui peuvent impacter peu ou prou l'effectivité de ce travail, tant chez le parent ou l'enfant que chez le professionnel en charge de médiatiser la relation. Ces différents enjeux dressent ainsi une sorte de défi : passer d'un dispositif juridico-social visant à cadrer juridiquement le maintien des liens parent-enfant à un dispositif clinique qui intègre une dimension de protection et d'évaluation et qui soutient les processus de pensées de chacun des sujets en présence. Ce défi conduit d'abord à repérer un double travail de dégagement : celui conféré au dispositif, imprégné du mandat judiciaire, et celui conféré au professionnel, tierce personne introduite par le magistrat comme étant celle qui surveille, qui encadre, qui juge en quelque sorte. Ce défi conduit également à identifier les processus par lesquels ces différents niveaux de transformation sont rendus possibles.

La recherche repère ainsi l'existence de trois processus psychiques propres à la médiatisation qui permettent d'installer le dispositif des visites médiatisées en tant que dispositif

clinique favorisant ce travail de pensée par l'enfant, par le parent, mais également, par le professionnel. Cette série de transformations est nécessaire à l'émergence d'un dispositif clinique visant à soutenir enfant et parent dans un travail sur leurs liens et sur leur place respective au sein du groupe familial. Elle dépend de la possibilité pour le tiers professionnel de penser les liens parents-enfant, et d'intervenir en fonction des besoins respectifs de l'enfant et du parent avec pour objectif d'aider chacun à se penser dans ce lien parent-enfant dans un contexte de placement. Ce travail passe pour l'enfant, le(s) parent(s) et le(s) professionnel(s) par trois processus longuement décrits dans la thèse, à savoir : l'installation d'un fond sécurisant, la mise en mouvements des contenus psychiques de la parentalité (suscités par le déploiement de la relation parent-enfant), et la tiercéisation du cadre et de l'objet.

L'installation d'un fond sécurisant est le premier mouvement de la médiatisation, car il est fondateur du travail de pensée. Celui-ci favorise en effet l'abaissement du système de défenses chez l'enfant et chez le parent ce qui leur permet de se relier au tiers professionnel de façon à se sentir considérés et soutenus dans ce qui se joue respectivement pour chacun d'eux dans cette visite et ce contexte. Ce processus se rejoue à chaque nouvelle visite. Il se réalise tant par des aspects matériels qui appartiennent à l'instauration du cadre du dispositif, que par des aspects relationnels qui

transitent par la médiatisation. Pour le professionnel en place de tiers, ce fond sécurisant est également essentiel. Son installation lui donne les conditions nécessaires et fondamentales pour lui permettre d'être à l'écoute de ce qui se joue pour l'enfant et le parent. Dans ce cadre, il faut souligner qu'un changement constant des professionnels n'offre pas les conditions pour porter ce travail d'élaboration et observer son évolution.

Le second processus, nommé la mise en mouvement des contenus psychiques de la parentalité, est soutenu par l'installation de ce fond sécurisant. Il illustre le travail d'élaboration qu'effectuent l'enfant et le parent : se penser enfant de ce parent-là, se penser parent de cet enfant-là, dans cette lignée familiale-là.

Le troisième, désigné sous les termes de tiercéisation du cadre et de l'objet, renvoie à l'utilisation du tiers professionnel par l'enfant ou le parent pour se penser et penser le sens de la mesure de protection ordonnée par le magistrat. La présence du tiers symbolise la Loi, celle qui organise les liens inter-subjectifs entre les individus et les inscrit au sein d'une culture. Ce processus met en évidence la transformation de cet espace de surveillance en un espace pour se penser, pour penser sa place. Il illustre comment le professionnel en place de tiers prête son appareil psychique pour répondre aux besoins subjectifs de l'enfant et du parent, afin de soutenir visite après visite, ce qui se joue à cet instant-là pour l'enfant et pour le parent, dans l'ici et le maintenant de leurs reprises de contacts.



LES VISITES MEDIATISÉES : DE POTENTIELS ESPACES DE SOINS

Le dispositif clinique des visites médiatisées ne vise pas en soi à réparer les liens familiaux pathogènes ou les dites défaillances parentales. Cependant, la mesure de protection imposant une séparation entre l'enfant et son parent tout en maintenant des relations médiatisées par la présence d'un professionnel – un autre sujet garant et porteur de la Loi – peut prendre une « valeur de soin » portée à ces liens dits dysfonctionnels. Le travail de pensée constitue l'enjeu de toute mesure de protection de l'enfance, afin de faire évoluer positivement la relation parent-enfant. Le travail de mise en sens de celle-ci advient parce qu'elle s'élabore avec un autre (le tiers) dans un espace qui favorise les processus transitionnels. Sans un travail d'appropriation subjective de cette expérience de crise et de rupture [7] au sein du groupe familial, la mesure de placement de l'enfant déjà coûteuse sur le plan psychique pour tous les membres de la famille, reste vaine. Plus encore, elle entrave la possibilité de sortir des répétitions inter- et trans-générationnelles causées par les traumatismes non élaborés et elle produit une mise en abîme de ce qui peine à trouver une voie de symbolisation. Effectivement, les diverses expressions dites dysfonctionnelles matérialisent à la fois un symptôme familial et une « solution » portée par la psyché familiale, c'est-à-dire par les membres du groupe familial, paradoxalement, pour élaborer les traumatismes inscrits dans les liens.

Portés par le travail de médiatisation effectué par le professionnel en fonction de tiers, les processus de la médiatisation concourent à soutenir ce travail d'élaboration par le parent et par l'enfant sur la portée symbolique de la mesure de protection. C'est ce qui favorise une relance de la parentalité et un réaménagement de la position parentale et/ou coparentale. Pour l'enfant ou l'adolescent, la mise en pensée de ces liens souffrants soutient sa construction identitaire par le fait même qu'il s'en dégage peu à peu. Chez certaines familles, la médiatisation aboutit à mobiliser un remaniement favorable des liens parents-enfants.

Vignette clinique : le loup... et les trois petits cochons

La présentation succincte d'un cas clinique issu de la pratique de l'auteure permet d'illustrer ces processus à l'œuvre :

« Yassin est un petit garçon de 2 ans ½ confié en urgence à la pouponnière. Cet enfant a fait l'objet d'une double information préoccupante du fait d'une situation de violence conjugale et d'une mesure d'investigation judiciaire difficile à conduire. À son arrivée à la pouponnière, il présente un évitement relationnel assez massif. Les premières visites avec ses parents sont d'abord médiatisées par les éducatrices du service ASE. Celles-ci font face à une attitude intimidante du père. Toute intervention de leur part est l'occasion d'attaques et de dénigrement. Il m'est alors demandé d'intervenir en tant que psychologue du service d'accueil et d'accompagnement des rencontres parents-enfant de la pouponnière, un mois après son placement. Lors de ma première intervention, je comprends rapidement que le dis-

positif de médiatisation n'est pas adapté aux besoins (du cadre) de cette famille. Au cours de cette visite, plusieurs séquences illustrent effectivement, au-delà de l'attitude réactionnelle au placement, des attitudes parentales déviantes du père. Celui-ci joue à jeter des jouets sur le visage de sa femme et invite Yassin à suivre son exemple. Il le sollicite dans des jeux qui consistent à écraser des peluches. Il l'embrasse goulument sur la bouche à plusieurs reprises. Comme avec les éducatrices, Monsieur cherche à me censurer, à neutraliser ma présence. Il m'interdit de parler et ordonne de m'ignorer. Ces attaques narcissiques envers le professionnel et les mouvements d'emprise qu'il dirige vers son fils et sa femme nous conduisent à alerter le juge sur les dangers psychiques de la situation pour Yassin et à lui expliciter pourquoi, en l'état, le dispositif ne peut assurer une fonction première de protection. Celui-ci suit nos propositions. Les visites en couple sont suspendues, celles de Madame sont maintenues. Les droits de visites du père sont restreints et médiatisés par un binôme psychologue-éducateur. Ce réaménagement, porté par le travail conjoint avec le juge et le responsable du service ASE, contribue à amorcer l'installation d'un fond sécurisant. Il participe à l'instauration d'un espace tiercéisant, propice à la mise au travail des liens. En effet, la mère commence à venir voir régulièrement Yassin, un dialogue s'ouvre avec elle. Quant aux visites médiatisées avec le père, le réajustement confère au dispositif une fonction contenante et pare-excitatrice. Celle-ci a permis d'amorcer un travail de médiatisation qui favorise progressivement un abaissement des défenses de Yassin et du père, mobilise les contenus de la parentalité du père et soutient un travail sur le lien père-enfant.

La tiercéisation du cadre et de l'objet s'est amorcée lors d'une première lecture d'un livre choisi par Yassin, celui des "Trois petits cochons", et d'autres lectures lors de la même visite et des visites suivantes. Un moment-clé s'est joué. Dans le premier récit que le père fait spontanément de cet illustre conte pour enfant, le loup attrape les cochons de l'histoire sans que ceux-ci soient reliés entre eux par un fil narratif. Le loup représente la pulsion déliée et destructrice. La règle du rapport à l'autre transmise est donnée : il n'y a pas de possibilité d'échapper ou de se dégager de celui qui est dominant. La loi du plus fort prévaut. Le faible, vulnérable ou dépendant, ne peut avoir recours à un objet secourable. Il est plongé dans une situation de désaide effroyable. Dans ce premier récit, sans l'expliquer, le père a mis en évidence des vécus infantiles d'effroi qui témoignent comment dans son système de représentation, il s'est construit un monde où la loi du plus fort organise les liens. C'est ce que ce père transmettait inconsciemment à Yassin dans les jeux déviant observés lors des premières rencontres. La Loi,

c'est-à-dire l'élaboration et l'intégration des interdits fondamentaux, n'imprègne pas les rapports intersubjectifs et n'assure donc pas une fonction régulatrice. Contrôler, maintenir sous emprise, est une injonction surmoïque cruelle face au risque d'être en lien avec l'autre. Dans ce type de liens, tout signe d'altérité, toute différenciation est insupportable, irreprésentable, et constitue un risque trop menaçant. Tout cela, je l'ai compris après. Sur le moment je vivais l'effroi. Tout ceci, c'est le fruit de mon propre travail de pensée, que j'ai restitué à ce père et à l'enfant au cours du travail de médiatisation qui s'est étalé sur plusieurs mois.

Lors du récit, quelque chose d'important s'est passé. Yassin m'avait regardé intensément quand j'avais réussi à sortir de ma sidération et à dire que le loup n'avait pas réussi à attraper les cochons et qu'ils s'étaient réfugiés dans la maison de briques. Toujours mutique, Yassin a fait comprendre qu'il voulait que son papa relise l'histoire. J'ai soutenu son mouvement et le père a accepté de lui relire, mais cette fois-ci en m'accueillant dans leur intimité. Un espace symbolique commençait alors à se bâtir. Un "nous" commençait à se dessiner, moment de basculement dans la temporalité de ce processus de médiatisation. Dans cette nouvelle lecture, nous sommes retournés ensemble sur le chemin du loup. Le père n'était plus seul, Yassin n'était plus seul. J'étais présente, à petits pas prudents mais décidés, introduisant la dimension ludique, propice à la transformation des éprouvés, nous avons "joué au loup" qui souffle et souffle si fort sur les maisons de paille, de bois, de

briques. Il a été possible de se représenter la possibilité de se mettre à l'abri, de se réfugier et d'être protégé. Cette mise en récit, co-raconté, co-joué, a été le point de départ pour un travail de médiatisation qui permette à Yassin comme à son père de considérer le professionnel non plus comme celui qui surveille, mais celui avec qui on pense, et on se pense dans cette relation père-fils. »

La pratique clinique de la médiatisation

La recherche propose une approche psychodynamique de la pratique de la médiatisation, c'est-à-dire processuelle. Celle-ci se co-construit au contact des sujets au sein même des processus qui permettent d'installer le dispositif clinique. En résumé, le dispositif est pensé de manière à offrir un socle d'expérience suffisamment stable pour observer la qualité des interactions parent-enfant et à agir au sein de celles-ci [8]. Par ailleurs, la médiatisation se construit telle une démarche d'écoute clinique associée à une guidance parentale à partir des activités du quotidien, et du dialogue qui s'établit entre les sujets [9]. Enfin, le tiers professionnel est invité à nourrir un double mouvement d'identification envers l'enfant et le parent [10] aux fins de soutenir un travail sur les composantes de leurs liens.

En effet, le travail clinique de médiatisation est l'un des aspects moteurs du travail psychique effectué par l'enfant et les parents. Fruit de la rencontre entre l'enfant, le parent



« MÉDIATISATION » : DE L'IMPORTANCE DU RÔLE DE TIERS

La médiatisation renvoie au maintien des relations parent-enfant en présence obligatoire d'un tiers professionnel dans un cadre judiciaire. Elle est ici considérée comme un ensemble de processus qui visent à transformer une mesure de restriction des droits parentaux à des fins de protection de l'enfant en une mesure d'étayage et d'élaboration de la parentalité et du déploiement des liens parent-enfant. Les processus ci-dessus décrits indiquent le chemin par lequel le travail d'élaboration de l'enfant et du parent se déploie du fait de la présence contenante et symbolisante d'un professionnel averti et engagé. Ils décrivent donc la possibilité de passer d'un dispositif juridico-social à un dispositif clinique, et ce faisant, l'édification de la position clinique de ce professionnel au contact de ces familles en pareil contexte. La mise en œuvre de cette dynamique renvoie au travail de symbolisation sur la relation parent-enfant comme sur le sens de la mesure de protection. Elle concerne aussi bien l'enfant, le parent que le professionnel en place de tiers, ce dernier étant lui-même sujet et objet de ces processus, et donc artisan de ce travail de pensée du fait de sa fonction réflexive au sein de ces remises en contact. En effet, le tiers professionnel est acteur dans les processus qui soutiennent la symbolisation tout autant qu'il est « utilisé » par l'enfant et par le parent en tant qu'objet pour symboliser [11] et à symboliser (travail d'identification des modalités de présence).

La place, le rôle et la fonction de tiers conduisent le professionnel à être confronté à des situations à haute teneur émotionnelle et à divers vécus négatifs. Son vécu doit pouvoir être exprimé, repris, pensé, élaboré, dans les espaces informels, interstitiels ou formels, comme la réunion clinique ou le groupe d'analyses de la pratique. Cette analyse distanciée permet de mettre en perspective ce vécu et de s'en dégager. Outre participer à prendre soin de sa professionnalité et soutenir son discernement, elle sert le travail de médiatisation des relations.

LA RECHERCHE

Modélisation psychodynamique des processus psychiques de la médiatisation des visites parent-enfant lors d'un placement précoce. Thèse de psychologie soutenue en 2019 à l'université Lumière Lyon 2 par Nathalie Botella, finaliste du prix de thèse ONPE-fondation de France 2021.

LE PRIX DE THÈSE ONPE-FONDATION DE FRANCE

En partenariat avec la Fondation de France, l'ONPE récompense tous les deux ans une recherche doctorale en langue française portant sur la protection de l'enfance. Le prix de thèse 2021 a été remis le 5 avril 2022 à Angers. Une captation de la journée est disponible sur le site de l'ONPE, prochainement accompagnée d'une capsule vidéo présentant ce travail.

POUR ALLER PLUS LOIN

Deux publications à venir de l'auteure :

- BOTELLA Nathalie. La médiatisation des visites entre l'enfant placé et ses parents. In : JUNG J. (dir.), DI ROCCO V. (dir.). *Pratiques cliniques et dispositifs « aux limites » : approche contemporaine*. Paris : Dunod (Univers psy), mai 2022.
- BOTELLA Nathalie. *Les visites entre l'enfant confié et ses parents en présence d'un tiers : une approche psychodynamique de la médiatisation*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg (Famille, psyché, société), 2022.

et le professionnel dans un cadre contraint, celui-ci s'établit par et dans le transfert, au rythme de la subjectivité des sujets. Il exige que le tiers professionnel soit impliqué, présent, engagé, investi auprès de l'enfant et de ses parents dans ce qui se joue pour eux dans le déploiement de leurs liens de filiation et leurs expressions au sein des échanges et des interactions, au cours et autour de la rencontre médiatisée. Adossé à une position clinique spécifique, il a été examiné dans la recherche au travers de plusieurs dimensions afin de montrer comment celui-ci se matérialise pour servir le travail de symbolisation (de pensée). Sont ainsi décrits les effets du travail empathique, de présence, d'attention et d'intention, d'observation, de contenance, des affects, de réflexivité, du transfert et des identifications, du jeu et du jouer.

Favorisant la co-construction d'une « aire intermédiaire d'expérience », les différents aspects de la présence du tiers concourent à soutenir un travail d'élaboration chez le parent et chez l'enfant pour se penser. Ils constituent la matière avec laquelle le professionnel en place de tiers participe au travail sur les liens. En effet, il œuvre par ce qu'il va refléter à l'enfant et au parent de son propre processus de pensée lors de leurs reprises de contact. Son travail de présence, son activité réflexive au sein de la dynamique de celles-ci, vont ainsi jouer un rôle déterminant.

Ainsi, médiatiser, c'est tâtonner (le tiers) et laisser l'autre tâtonner (l'enfant et le parent). C'est permettre de se penser en présence de l'autre. C'est donner la possibilité au parent d'appliquer une théorie qu'il a de l'enfant, de son enfant, et de la mettre à l'épreuve. C'est lui donner la possibilité de se tromper, de pouvoir essayer à nouveau afin de trouver ses propres ressources et clés de compréhension sur la voie qu'emprunte sa parentalité. C'est permettre au parent de se penser être parent avec son enfant, de penser son enfant avec un autre (le tiers), et *vice versa* pour l'enfant. C'est donner la possibilité à l'enfant ou au parent d'initiatives, de faire des choix. C'est ajuster sa présence psychique et physique par le corps, le rythme, la tonalité de la voix, la proximité et la distance, etc. C'est repérer, traduire, anticiper, désamorcer. C'est apporter de la nouveauté, de la surprise. C'est créer des écarts, des ajustements au cadre. C'est proposer des solutions, des alternatives. C'est laisser venir, laisser se déployer. C'est aussi savoir se taire, savoir attendre. Comme le montre l'exemple exposé plus haut, la médiatisation des liens parent-enfant engage un travail clinique dans et par la rencontre. Elle a pour repère la protection de l'enfant, c'est-à-dire garantir sa sécurité physique autant que psychique. Il est ainsi du rôle du tiers de stopper la rencontre ou d'apporter une modification au cadre du dispositif si cette condition n'est pas remplie. ■



Observatoire national de
la protection de l'enfance

Publication gratuite éditée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) au sein du GIP Enfance en danger (Giped).

Direction de la publication : Violaine Blain.
Responsable de la rédaction : Flore Capelier.
Coordination de la rédaction : Marion Cerisuela,
Caroline Touraut. Comité de rédaction : Anne
Oui, Séverine Delaville, Alexandre Freiszmutz-
Lagnier. Dépôt légal mai 2022. ISSN 2780-6847.

Observatoire national de la protection de l'en-
fance (ONPE), BP 30302, 75823 Paris Cedex 17.

www.onpe.gouv.fr



GIP Enfance en danger



RÉFÉRENCES

- [1] DAVID M. *Le placement familial : de la pratique à la théorie*. Paris : Dunod, 2004.
- [2] BERGER M. *L'échec de la protection de l'enfance*. Paris : Dunod, 2003.
- [3] ROTTMAN H., RICHARD P. *Se construire quand même : l'accueil familial, un soin psychique*. Paris : PUF, 2009.
- [4] CORNALBA V. Contenir, transformer, retraiter : trois fonctions des visites médiatisées. *Dialogue*. 2012, vol. 3, n° 197, p. 131-140.
- [5] LEFEBVRE D., STÉPHANOFF M. Un dispositif de soin pour les familles « hors la loi » de la protection de l'enfance. *Le divan familial*. 2013, vol. 1, n° 30, p. 23-36.
- [6] BONNEVILLE E. Enjeux des rencontres entre enfants placés et parents en grande difficulté : comprendre et accompagner. In : Feldman M (dir.). *Les enfants exposés aux violences collectives*. Toulouse : Érès (La vie de l'enfant), 2016.
- [7] KAËS R., ANZIEU D., et al. *Crise, rupture et dépassement : analyse transitionnelle en psychanalyse individuelle et groupale*. Paris : Dunod, 1979.
- [8] WINNICOTT D. W. L'observation du jeune enfant dans une situation établie. In : WINNICOTT D. W. *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot, 1969.
- [9] FRAIBERG S. H. *Fantômes dans la chambre d'enfants : évaluation et thérapie des perturbations de la santé mentale du nourrisson*. Paris : PUF (Le fil rouge), 1999.
- [10] LEOVICI S., STOLERU S. *Le nourrisson, la mère et le psychanalyste : les interactions précoces*. Paris : Le Centurion, 1983.
- [11] ROUSSILLON R. La fonction symbolisante de l'objet. *Revue française de psychanalyse*. 1997, vol. 61, n° 2, p. 399-413.